

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1768)

AMENDEMENT

N ° AS45

présenté par

M. Garot, M. Peytavie, M. Marion, M. Maudet, M. Nury, M. Favennec-Bécot , M. Molac,
Mme Batho, M. Kervran, Mme Hignet, M. Taupiac, M. Taché, M. Jean-Louis Bricout,
Mme Thomin, M. Panifous, M. Raux, M. Delautrette, Mme Jourdan et M. Saulignac

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.